

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité
.....

PRESIDENCE DE LA RPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° D/001/.....⁰⁶⁵.....PRG/SGG

Portant nomination des Hauts cadres du Ministère de la Santé

Le Président de la République

VU La Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance n°048/PRG/ du 08/59 portant statut général de la fonction publique telle que modifiée à ce jour ;

VU le Décret n°D/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n°004/PRG/SGG du 26 août 1996 , portant attribution des membres du gouvernement ;

Vu le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, n°046 du 3 juin 2000 et n°05 du 7 juin 2000 portant nomination des membres du gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : DR Momo CAMARA N° matricule 102.735 H, précédemment Coordonnateur National du Programme Elargi de Vaccination intégré aux soins de santé primaires et Médicaments essentiels est nommé Secrétaire Général en remplacement de DR Mohamed SYLLA muté

ARTICLE 2 : DR El Hadj Ismael Gbanacé POGBA, N° matricule 141.258 M précédemment Directeur de l'Institut National de Santé Publique est nommé Chef de Cabinet en remplacement de Monsieur Bernard Balla KAMANO muté

ARTICLE 3 : DR Mohamed SYLLA N° matricule 114.777 T, précédemment Secrétaire Général du Ministère de la Santé est nommé conseiller , chargé de missions

ARTICLE 4 : DR Yérobaye CAMARA N° matricule 166.353 L, Précédemment conseiller chargé de Politique de Santé, confirmé.

ARTICLE 5 : DR Johanna Lucinda AUSTIN N° matricule 116.101 H précédemment Directrice Nationale de la Santé Publique est nommée conseiller chargée de coopération ;

ARTICLE 6 : DR Nabi CAMARA, précédemment conseiller chargé des relations avec Ordres professionnels et des Syndicats, confirmé

ARTICLE 7 : Monsieur Abdoulaye Badémba BARRY N° matricule 185.785 J, précédemment conseiller chargé de la législation, confirmé ;

ARTICLE 8 : Monsieur Oumar DRAME, Inspecteur administratif et financier au ministère de l'économie et des finances nommé Conseiller économique au ministère de la Santé publique.

ARTICLE 9 : DR Sékou CONDE N°168.329 Z, précédemment Directeur National des Etablissements Hospitalier et de Soins, confirmé

ARTICLE 10 : DR Harirata BAH N° matricule 186.127 S, précédemment inspectrice régionale des pharmacies de Kindia est nommée Directrice Nationale des Pharmacies et Laboratoires en remplacement de DR Sidiki DIAKITE muté ;

ARTICLE 11 : DR Mahi BARRY N° matricule 142.709 R, précédemment chef de division prévention est nommé directeur National de la Santé publique en remplacement de DR Johanna Lucinda AUSTIN, mutée

Article 12 DR Aboubacar Sidiki DIAKITE N° matricule 189.702 M, précédemment Directeur National des Pharmacies et Laboratoires est nommé Inspecteur Général de la Santé, en remplacement de DR Ousmane KONATE mis à la disposition de son Ministère de Tutelle ;

ARTICLE 13 : DR Mouctar BAH N° matricule 161.061 B, précédemment en service à l'inspection générale de la santé est nommé inspecteur général adjoint chargé des pharmacies

ARTICLE 14 : DR Alexis DORE N° matricule 111.185 H, précédemment en service à l'inspection générale de la Santé est nommé inspecteur général adjoint de la santé chargé des structures sanitaires ;

ARTICLE 15 : le présent décret abroge toute disposition antérieure contraire, prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au journal officiel de la REPUBLIQUE

Conakry le 11 OCTOBRE 2001

Général Lansana CONTE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail Justice Solidarité
.....

PRESIDENCE DE LA RPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

DECRET N° D/001/.....⁰⁶⁵.....PRG/SGG

Portant nomination des Hauts cadres du Ministère de la Santé

Le Président de la République

VU La Loi Fondamentale ;

VU l'Ordonnance n°048/PRG/ du 08/59 portant statut général de la fonction publique telle que modifiée à ce jour ;

VU le Décret n°D/004/PRG/SGG du 8 mars 1999, portant nomination du Premier Ministre ;

VU le Décret n°004/PRG/SGG du 26 août 1996 , portant attribution des membres du gouvernement ;

Vu le Décret n°D/99/007/PRG/SGG du 12 mars 1999, modifié par les Décrets N°D/2000/007/PRG/SGG du 25 janvier 2000, n°046 du 3 juin 2000 et n°05 du 7 juin 2000 portant nomination des membres du gouvernement ;

DECRETE

Article 1^{er} : DR Momo CAMARA N° matricule 102.735 H, précédemment Coordonnateur National du Programme Elargi de Vaccination intégré aux soins de santé primaires et Médicaments essentiels est nommé Secrétaire Général en remplacement de DR Mohamed SYLLA muté

ARTICLE 2 : DR El Hadj Ismael Gbanacé POGBA, N° matricule 141.258 M précédemment Directeur de l'Institut National de Santé Public est nommé Chef de Cabinet en remplacement de Monsieur Bernard Balla KAMANO muté

ARTICLE 3 : DR Mohamed SYLLA N° matricule 114.777 T, précédemment Secrétaire Général du Ministère de la Santé est nommé conseiller , chargé de missions

ARTICLE 4 : DR Yérobaye CAMARA N° matricule 166.353 L. Précédemment conseiller chargé de Politique de Santé, confirmé.

ARTICLE 5 : DR Johanna Lucinda AUSTIN N° matricule 116.101 H précédemment Directrice Nationale de la Santé Publique est nommée conseiller chargée de coopération :

ARTICLE 6 : DR Nabi CAMARA, précédemment conseiller chargé des relations avec Ordres professionnels et des Syndicats, confirmé

ARTICLE 7 : Monsieur Abdoulaye Badémba BARRY N° matricule 185.785 J, précédemment conseiller chargé de la législation, confirmé ;

ARTICLE 8 : Monsieur Oumar DRAME, Inspecteur administratif et financier au ministère de l'économie et des finances nommé Conseiller économique au ministère de la Santé publique.

ARTICLE 9 : DR Sékou CONDE N°168.329 Z, précédemment Directeur National des Etablissements Hospitalier et de Soins, confirmé

ARTICLE 10 : DR Harirata BAH N° matricule 186.127 S, précédemment inspectrice régionale des pharmacies de Kindia est nommée Directrice Nationale des Pharmacies et Laboratoires en remplacement de DR Sidiki DIAKITE muté ;

ARTICLE 11 : DR Mahi BARRY N° matricule 142.709 R, précédemment chef de division prévention est nommé directeur National de la Santé publique en remplacement de DR Johanna Lucinda AUSTIN, mutée

Article 12 DR Aboubacar Sidiki DIAKITE N° matricule 189.702 M, précédemment Directeur National des Pharmacies et Laboratoires est nommé Inspecteur Général de la Santé en remplacement de DR Ousmane KONATE mis à la disposition de son Ministère de Tutelle ;

ARTICLE 13 : DR Mouctar BAH N° matricule 161.061 B, précédemment en service à l'inspection générale de la santé est nommé inspecteur général adjoint chargé des pharmacies

ARTICLE 14 : DR Alexis DORE N° matricule 111.185 H, précédemment en service à l'inspection générale de la Santé est nommé inspecteur général adjoint de la santé chargé des structures sanitaires ;

ARTICLE 15 : le présent décret abroge toute disposition antérieure contraire, prend effet à compter de sa date de signature et sera publié au journal officiel de la REPUBLIQUE

Conakry le 11 OCTOBRE 2001

Général Lansana CONTE